



**MAIRIE DE BURLATS**  
(Tarn)

Envoyé en préfecture le 10/04/2026  
Reçu en préfecture le 10/04/2026  
Publié le 10/04/2026  
ID : 081-218100428-20260331-A2026\_14\_01-AI



**N° 2026\_14**

## **Portant délégation de signature aux adjoints en cas d'empêchement du maire**

**Le Maire de Burlats,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18
- Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

### **ARRETE**

Article 1 : En l'absence du Maire, délégation de signature est donnée à Madame NOGUÈS Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à l'effet de signer au nom du Maire toutes les pièces de comptabilité, mandats, titres de recettes ainsi que toutes les pièces concernant l'État-Civil, mariages, naissances et décès.

Article 2 : En l'absence du Maire et de la 1<sup>er</sup> Adjointe, les mêmes délégations de signature et de fonction sont données à Monsieur Francesco DIMILTA, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Article 3 : En l'absence du Maire, des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoints, les mêmes délégations de signature et de fonction sont données à Madame Emilie SEGER, 3<sup>ème</sup> Adjointe.

Article 4 : En l'absence du Maire, des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoints, les mêmes délégations de signature et de fonction sont données à Monsieur Benoit COULIBEUF, 4<sup>ème</sup> Adjoint.

Article 5 : En l'absence du Maire, des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoints, les mêmes délégations de signature et de fonction sont données à Madame Corinne FRENKEL DE FRANCE, 5<sup>ème</sup> Adjointe.

Article 6 : Le Maire de la commune de Burlats, la Directrice Générale des services, et le Comptable Public de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Préfecture du Tarn.

Fait à BURLATS, le 31 mars 2026

Le Maire,

Serge SERIEYS

Arrêté certifié conforme au registre

